

Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit : MANDAT D'ARBITRAGE DYNAMIQUE

Initiateur du PRIIP : Banque Populaire Val de France

Identifiant : BP0871618065

Site web :

<https://www.banquepopulaire.fr/valdefrance/conseils/gestion-sous-mandat/#anchor-documents-reglementaires>

Appelez le 01 30 14 67 35 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de Banque Populaire Val de France en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Ce PRIIP est autorisé en France.

Ce document d'informations clés est exact au 31/12/2025

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit?

Type

Ce profil d'arbitrage sous mandat est accessible aux personnes physiques et morales détentrices d'un Contrat d'assurance-vie et/ou de capitalisation d'un montant minimum de 10 000 euros, sans expérience particulière sur les marchés financiers mais qui sont prêtes à supporter une perte en capital.

Durée

Le profil de gestion ne comporte pas de date d'échéance. Pour connaître les conditions de cessation de votre mandat, vous pouvez vous référer à celui-ci.

Objectifs

La gestion "Dynamique" investit majoritairement en OPCVM/Fonds d'Investissements Alternatifs actions françaises et internationales. Ce profil sera géré en vue d'obtenir à moyen et à long terme la meilleure valorisation possible du capital investi au moyen d'une répartition appropriée des placements entre les principaux marchés boursiers et ce dans une proportion variant selon les opportunités de la conjoncture financière et monétaire internationale. Une partie du portefeuille pourra être investie sur des OPC obligataires français ou étranger et/ou Fonds en Euro. Cette gestion n'a pas pour objectif d'être corrélée à un indice boursier. Le capital investi n'est pas garanti : le portefeuille étant investi sur les marchés financiers, il est soumis à leurs fluctuations. Aussi, le

capital investi pourrait ne pas être restitué intégralement, notamment en cas de baisse des cours des actions. L'horizon de placement recommandé est de 8 ans minimum. La part « Actions » pourra varier entre 0% et 100%, la part « Taux » devra être au maximum à 50% et la part « Fonds Euro » ne devra pas excéder 30%. Ce profil de gestion intègre les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance dans sa gestion. Pour davantage d'information, l'investisseur peut consulter le document précontractuel SFDR relatif au profil de gestion et la politique d'Investissement Responsable de la Gestion sous mandat BPVF disponible sur le site Internet.

Investisseurs de détail visés

Ce produit est destiné à des investisseurs de détail ne disposant d'aucune connaissance particulière des marchés et produits financiers mais qui sont prêtes à supporter une perte en capital. Le souscripteur est conscient des risques inhérents à la détention de ce type de mandat et dispose d'un horizon de placement correspondant à sa durée de placement recommandée.

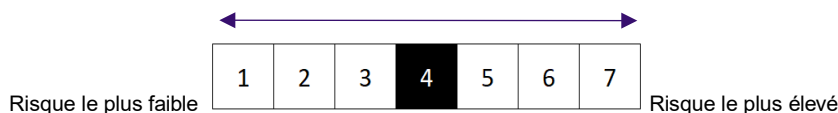
Autres informations

Le mandat ne bénéficie d'aucune garantie, ni de protection en capital. Il se peut donc que le capital investi ne soit pas intégralement recouvré lors des retraits partiels ou complets.

Dépositaires : BPCE Vie.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 8 années. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Ce produit est classé 4 sur 7, soit le niveau de risque intermédiaire. Les pertes potentielles liées aux futures performances se situent à un niveau intermédiaire, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Vous risquez de ne pas pouvoir vendre facilement votre produit, ou de devoir le vendre à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

Lorsque la monnaie du produit diffère de celle de votre investissement, les dispositions suivantes s'appliquent : Attention au risque de change. Les sommes qui vous seront versées le seront dans une autre monnaie ; votre gain final dépendra donc du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

Il est soumis à des risques (volatilité, marché, action, crédit, taux, change, de contrepartie et/ou de liquidité...) pouvant impacter négativement la valorisation du mandat.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 8 années.

Exemple d'investissement : EUR 10 000.

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 8 années
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	4851,00 EUR	2903,94 EUR
	Rendement annuel moyen	-51,49 %	-14,32 %
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	6902,22 EUR	9545,59 EUR
	Rendement annuel moyen	-30,98 %	-0,58 %
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10547,73 EUR	12443,41 EUR
	Rendement annuel moyen	5,48 %	2,77 %
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	13619,86 EUR	19535,65 EUR
	Rendement annuel moyen	36,20 %	8,73 %

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 13 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre décembre 2021 et décembre 2025.

Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre août 2016 et août 2024.

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre août 2013 et août 2021.

Que se passe-t-il si Banque Populaire Val de France n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

La Banque Populaire Val de France doit respecter des règles en matière de fonds propres. Les actifs de votre mandat sont conservés chez le Dépositaire de votre mandat. En cas d'insolvabilité de la BPVF, les actifs de votre mandat ne seront pas affectés. Par ailleurs, en cas d'insolvabilité du Dépositaire ou d'un sous-dépositaire à qui la garde des actifs de votre mandat a pu être déléguée, il existe un risque potentiel de perte financière. Toutefois, ce risque est atténué dans une certaine mesure par le fait que le Dépositaire est tenu par la loi et la réglementation de séparer ses propres actifs des actifs du mandat. Il existe un dispositif d'indemnisation ou de garantie des investisseurs en cas de défaut du Dépositaire prévu par la loi.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

— qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

— 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 8 Années
Coûts totaux	45,00 EUR	455,08 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	0,45%	0,46% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,2% avant déduction des coûts et de 2,8% après cette déduction.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie

	Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Jusqu'à 0 EUR
Coûts de sortie	Aucun droit de sortie n'est appliqué. 0 EUR

Coûts récurrents [prélevés chaque année]

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation		45 EUR
Coûts de transaction	Ceci est une estimation des frais induits lors des achats et ventes d'instruments financiers dans votre mandat.	0 EUR

Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions

Commissions liées aux résultats		0 EUR
---------------------------------	--	-------

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 8 années

L'investisseur pourra demander le rachat total ou partiel de ses parts à tout moment au cours de la vie du produit.

Des frais de gestion financière et de contrat peuvent être appliqués selon les conditions du contrat.

Le risque de perte en capital pourrait être plus important en cas de sortie avant la fin de la période recommandée.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

En cas de difficultés concernant ce service, le Mandant peut obtenir de son agence toutes les informations souhaitées, formuler auprès d'elle toute réclamation et, en cas de difficultés persistantes, saisir le « Service Satisfaction Clientèle » de la Banque en charge des réclamations qui s'efforce de trouver avec lui une solution. La saisine du « Service Satisfaction Clientèle » de la Banque est effectuée par lettre envoyée à l'adresse suivante : Banque Populaire Val de France, Service Satisfaction Clientèle, 2 avenue de Milan, 37 924 Tours CEDEX 9. Tout renseignement relatif à une contestation peut être obtenu en téléphonant au numéro suivant : 01 71 39 14 01 (Numéro non surtaxé). À défaut de solution le satisfaisant ou en l'absence de réponse dans le délai de 2 mois, le Mandant a la faculté de saisir gratuitement le médiateur de la Banque sur son site internet ou par voie postale, dans le délai d'un an à compter de sa réclamation auprès de la Banque, sans préjudice des autres voies d'actions légales dont il dispose. Les informations nécessaires à la saisine du médiateur, son périmètre et le déroulé de la procédure de médiation figurent sur la charte de médiation disponible sur le site du médiateur dès son ouverture au public. En cas de réclamation, le Mandant peut adresser un courrier à : BPCE Vie, Service Informations / Réclamations, 4 rue des Pirogues de Bercy, CS 61 241, 75 880 Paris cedex 12. Ce service l'aidera à trouver une solution. Si toutes les voies de recours ont été épuisées, le Mandant a la possibilité de contacter le Médiateur de l'Assurance à l'adresse suivante : La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75 441 Paris Cedex 09. La Charte de la Médiation de l'Assurance (disponible sur le site www.mediation-assurance.org) précise les modalités d'intervention du Médiateur de l'Assurance. Coordonnées de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution : ACPR, 4 place de Budapest, CS 92459, 75 436 Paris Cedex.

Autres informations pertinentes

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Vous pouvez télécharger les performances de votre profil de gestion des 10 dernières années ainsi que les précédents scénarios de performance en cliquant sur le lien ci-après : https://www.banquepopulaire.fr/valdefrance/conseils/gestion-sous-mandat/#anchor-documents-reglementaires_



Banque Populaire Val de France - Société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L. 512-2 et suivants du Code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit. Siège social : 9 avenue Newton - 78180 Montigny-Le-Bretonneux. SIREN 549 800 373 RCS Versailles. Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 023 354. Carte professionnelle "transactions sur immeubles et fonds de commerce" n°CPI 7801 2017 000 019 150 délivrée par la CCI Paris Île-de-France. Garant : Compagnie Européenne de Garanties et Cautions sis 16 rue Hoche, Tour Kupka B, 92919 Paris La Défense Cedex. Identifiant unique REP Papiers n° FR232581_03FWUB (BPCE – SIRET 493 455 042).